

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2012

EXÉCUTION DES PEINES - (n° 4112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Raimbourg
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER
(Annexe)

À l'alinéa 11, après la première occurrence du mot :

« peines »,

insérer les mots :

« hormis les maisons d'arrêt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.